

Le 6 février 2020

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances

Par courriel : ministre@finances.gouv.qc.ca

Monsieur le Ministre,

L'Association des banquiers canadiens (ABC) est heureuse de participer aux consultations prébudgétaires de 2020-2021 du ministère des Finances du Québec.

L'ABC est la voix de plus de 60 banques canadiennes et étrangères qui contribuent à l'essor et à la prospérité économiques du pays. L'Association préconise l'adoption de politiques publiques favorisant le maintien d'un système bancaire solide et dynamique, capable d'aider les Canadiens à atteindre leurs objectifs financiers.

Employant près de 45 000 personnes au Québec, les banques contribuent fortement à la croissance économique et à la prospérité de la province.

- Au Québec, en 2017, les six plus grandes banques au pays ont versé environ 822,1 millions de dollars en impôts provinciaux et 67,6 millions en impôts municipaux.
- Les banques, et autres institutions de dépôt, représentaient près de 2,4 % du PIB de la province en 2018.
- Selon les chiffres de décembre 2018, les banques avaient autorisé l'octroi de 46 milliards de dollars en crédit aux PME du Québec, soit une hausse de 17 % au cours des cinq dernières années.

Nous vous présentons ici deux recommandations susceptibles de compléter les mesures que vous envisagez afin de stimuler la croissance économique de la province et d'améliorer ainsi la vie des Québécoises et Québécois.

1) Élimination de la taxe compensatoire sur les institutions financières

À la lueur du surplus de 1,7 milliard de dollars prévu par la province pour 2019-2020, l'ABC vous invite à examiner, dans votre prochain budget, des mesures susceptibles de rehausser la compétitivité fiscale du Québec, d'améliorer le rendement des entreprises basées dans la province et de favoriser la création d'un environnement attirant pour les nouveaux investissements.

Il serait temps pour le gouvernement du Québec d'abolir la taxe compensatoire « temporaire » sur les institutions financières, que le budget de 2017-2018 a prolongée de cinq ans, jusqu'au 31 mars 2024. Depuis son adoption, cette taxe s'est avérée préjudiciable et discriminatoire, car elle vise un secteur déterminé de l'économie, représentant ainsi un obstacle face à la création d'emplois dans ce secteur au Québec. En effet, cette taxe sur les salaires dans le secteur bancaire est une taxe

sur les plus de 45 000 emplois bancaires et, de nouveau, sur la création d'emplois dans la province, ce qui est contreproductif pour le développement économique du Québec.

Un environnement fiscal concurrentiel stimule la croissance en donnant aux organisations un solide incitatif à investir et à innover au Québec plutôt qu'ailleurs. Cet accroissement des investissements et des projets d'innovation au Québec facilitera la création d'emplois et, par conséquent, l'élargissement de l'assiette fiscale.

2) Identification numérique

Les banques du Canada sont des chefs de file de l'innovation. En effet, les progrès technologiques soutenus dans le secteur ont fondamentalement transformé la façon dont les Canadiens effectuent leurs activités bancaires. La technologie, enracinée dans notre société, permet aux consommateurs d'accéder à l'expérience numérique, ainsi qu'aux outils en ligne et mobiles.

En 2018, l'ABC a produit un livre blanc où était clairement tracé le chemin menant à l'identité numérique au Canada. Ainsi, nous sommes fortement intéressés par la proposition du gouvernement québécois de créer une identité numérique pour ses résidents d'ici 2021, et nous vous offrons notre plein appui.

Le livre blanc de l'ABC réclame un système d'identité numérique fédéré où des liens entre les systèmes fédéraux et provinciaux de gestion de l'identité sont créés. Actuellement, l'identité est validée par de multiples régimes isolés : par exemple, le gouvernement fédéral conserve les données relatives à l'assurance sociale et au passeport, et chaque gouvernement provincial conserve les données relatives à la carte santé et au permis de conduire. Pour que le système d'identité numérique québécois offre une valeur optimale aux résidents du Québec, il doit permettre un accès sécurisé et facile des résidents aux services dans les autres provinces et au système fédéral.

Le modèle fédéré d'identité numérique proposé par l'ABC préserve les systèmes distincts fédéral et provinciaux d'identité numérique, mais en connecte les éléments disparates pour que l'identité d'un individu puisse être confirmée électroniquement en combinant différents attributs. Puisque ce système numérique est interconnecté, mais décentralisé, et que les protocoles d'identification et d'authentification sont consolidés, les menaces pouvant compromettre les données et la sécurité globale du système sont réduites. Les entités du secteur privé, comme les banques, joueront un rôle important dans le modèle fédéré d'identité numérique : les banques disposent déjà de systèmes électroniques interconnectés et hautement sécurisés, disponibles 24 heures sur 24, sept jours par semaine, qui servent déjà de moyen fiable d'identification et d'authentification des individus.

Je serais heureux de discuter davantage de ces enjeux avec vous. Également, Eric Prud'homme, directeur général de la Direction du Québec à l'ABC, est à votre disposition et celle de votre personnel. Vous pouvez le joindre au 514-840-8725 et à epprudhomme@cba.ca.

Cordialement,

